



Bulletin de liaison CGT des salarié-e-s du Notariat

A diffuser aux membres du personnel – Merci

SALAIRES + 1,50 % au 1^{er} MARS 2021

Après l'échec des négociations de 2020, les organisations syndicales de salari.e.s ont demandé de la reconnaissance et l'amélioration du pouvoir d'achat des salari.e.s dans le contexte économique compliqué et la crise sanitaire qui perdure sans possibilité de se projeter.

LA NÉGOCIATION

+ 1,25% : proposition initiale du Conseil Supérieur du Notariat

+2,20% : demande commune de 4 organisations syndicales (CFE-CGC, FO, CFDT et CGT) pour tenir compte :

- de l'absence d'accord en février 2014, février 2015 et février 2016 et février 2020.

- de l'embellie économique du notariat depuis 3 ans notamment en 2019.

- des efforts consentis par les salariés dans les offices, face à la charge de travail (*souvent au prix de nombreuses heures supplémentaires non rémunérées*).

- de l'opportunité, enfin, de récompenser le travail fourni, l'investissement et l'implication des salarié-e-s dans leur travail souvent sous pression.

+ 2% : proposition de la CFTC.

+ 1,50 % : contreproposition de FO suivie par la CFTC.

Après suspension de séance :

+1,50 % : contre-proposition des 5 organisations syndicales.

Acceptation par le CSN de 1,50 % et signature avec les 5 syndicats précités.

COMMENTAIRES

1 – La demande initiale +2,20% se fonde sur les résultats exceptionnels de 2019 et d'une baisse très faible du chiffre d'affaire pour le Notariat sur 2020.

2 - On peut noter que le CSN a fait un effort cette année en ne se calant pas sur les prévisions de l'inflation qui oscillent entre -0,5% et +0,5%.

3 - La CGT a accepté cette augmentation même si elle aurait préféré obtenir plus.

ELECTIONS TPE : du 22 mars au 4 avril 2021
Donne-toi le droit, vote CGT !